



## Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative  
**CACE/739**

Le 29 juillet 2015

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications et aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications**

Sujet:           **Commission d'études 5 des radiocommunications (Services de Terre)**  
                  – **Proposition d'approbation d'un projet de nouvelle Recommandation UIT-R et d'un projet de Recommandation UIT-R révisée**

A sa réunion tenue du 20 au 21 juillet 2015, la Commission d'études 5 des radiocommunications a adopté les textes d'un projet de nouvelle Recommandation UIT-R et d'un projet de Recommandation révisée UIT-R et a décidé d'appliquer la procédure prévue dans la Résolution UIT-R 1-6 (voir le § 10.4.5) pour l'approbation des Recommandations par consultation. Les titres et résumés de ces projets de Recommandation sont donnés dans l'Annexe de la présente lettre.

Compte tenu des dispositions du § 10.4.5.1 de la Résolution UIT-R 1-6, les Etats Membres sont priés de faire savoir au Secrétariat ([brsgd@itu.int](mailto:brsgd@itu.int)), au plus tard le 29 septembre 2015, s'ils acceptent ou non les propositions ci-dessus.

Un Etat Membre qui soulève une objection au sujet de l'approbation d'un projet de Recommandation est prié d'informer le Directeur et le Président de la Commission d'études des raisons de cette objection

Après la date limite mentionnée ci-dessus, les résultats de la présente consultation seront communiqués dans une Circulaire administrative et les Recommandations approuvées seront publiées dans les meilleurs délais (voir <http://www.itu.int/pub/R-REC>).

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments d'un ou des projets de Recommandation mentionnés dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat, dans les meilleurs délais. La politique commune en matière de brevets de l'UIT-T/UIT-R/ISO/CEI est disponible à l'adresse: <http://www.itu.int/en/ITU-T/ipr/Pages/policy.aspx>.



François Rancy  
Directeur

**Annexe:** Titres et résumés des projets de Recommandation

**Documents:** Documents 5/BL/22 et 5/BL/23

Ces documents sont disponibles en format électronique à l'adresse:  
<http://www.itu.int/rec/R-REC-M/en>

**Distribution:**

- Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

## Annexe

### Titres et résumés des projets de Recommandation adoptés par la Commission d'études 5 des radiocommunications

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[IMT.VISION]

Doc. 5/BL/22

#### **Vision pour les IMT – «Cadre et objectifs généraux de l'évolution future des IMT à l'horizon 2020 et au-delà»**

Cette Recommandation décrit en détail le cadre de l'évolution future des IMT à l'horizon 2020 et au-delà, y compris des fonctionnalités très diverses associées aux scénarios d'utilisation envisagés.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R M.2012-1

Doc. 5/BL/23

#### **Spécifications détaillées des interfaces radioélectriques de Terre des télécommunications mobiles internationales évoluées (IMT évoluées)**

Cette révision vise à mettre à jour les techniques spécifiées pour la composante de Terre des IMT évoluées. Il s'agit essentiellement d'ajouter des fonctionnalités améliorées pour l'ensemble de technologies d'interface radioélectrique LTE-Advanced et de modifier, en conséquence, les paragraphes de présentation générale ainsi que les spécifications mondiales de base. Les références relatives à la transposition ont également été mises à jour dans l'Annexe 1.

---